



PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE ROSEMÈRE

RÈGLEMENT 995

CONCERNANT LES TARIFS APPLICABLES À CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) permettant aux municipalités de réglementer en matière de

tarification des biens, des services et des activités de la ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 conformément à

l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

PAR CONSÉQUENT, le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Objet

Le présent règlement a pour but d'assurer une saine gestion des tarifs facturés par la ville pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de certains biens et services ou pour la participation à des activités municipales.

ARTICLE 2 Tarifs

Il est, par le présent règlement, imposé et prélevé un tarif pour l'utilisation des biens ou des services ou pour le bénéfice retiré des activités mentionnées aux annexes A, B, C, D et E jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante, au prix indiqué en regard de chaque bien, service ou activité.

À moins d'indication contraire, tous les tarifs inclus au présent règlement ne sont pas assujettis aux taxes.

Dans le cas où un tarif inclus au présent règlement serait différent d'un tarif inclus dans un autre règlement en vigueur pour le même objet, le tarif le plus élevé des deux prévaut.

Tout bien, service ou activité non mentionné dans le présent règlement est facturé au coût réel plus 12% de frais d'administration.

ARTICLE 3 Paiement

À moins d'indication contraire au présent règlement ou dans tout autre règlement de la ville, et sous réserve de l'impossibilité pour la ville de percevoir le tarif exigible avant l'événement occasionnant la délivrance du bien, du service ou le début de l'activité, toute somme exigible est payable avant la délivrance du bien ou du service requis ou, s'il s'agit d'une activité, avant la participation à cette activité.



Dans le cas où la ville n'a pas été en mesure de percevoir le tarif fixé au préalable, la personne responsable du paiement est tenue de l'acquitter dans les trente (30) jours suivant la réception d'une facture à cet effet.

Le trésorier est responsable de la préparation et de l'expédition des factures ainsi que de la perception de toutes les sommes dues à la ville en vertu du présent règlement.

Les factures relatives à la tarification décrétée par le présent règlement sont envoyées aussi souvent que nécessaire, tel que déterminé par le trésorier.

Les montants dus en vertu du présent règlement portent intérêt au même taux que les taxes municipales et autres créances dues à la ville, tel que décrété par règlement ou résolution du Conseil municipal et ce, dès le trente et unième jour suivant la date de l'envoi d'une facture écrite par la ville à l'utilisateur ou au bénéficiaire.

ARTICLE 4 Remplacement

Le présent règlement remplace le règlement 981 et ses amendements.

ARTICLE 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi

Eric Westram Maire

Me Alexandre Bélisle Desjardins

Greffier



RÈGLEMENT 995 Annexe A Service des travaux publics

29 \$ / m. lin. 39 \$ / m. lin. 53 \$ / m. lin. 77 \$ / m. lin. 16 \$ 21 \$ 23 \$ 137 \$ 103 \$ En sous-traitance Prix coûtant + 12 %
39 \$ / m. lin. 53 \$ / m. lin. 77 \$ / m. lin. 16 \$ 21 \$ 23 \$ 137 \$ 103 \$ En sous-traitance
39 \$ / m. lin. 53 \$ / m. lin. 77 \$ / m. lin. 16 \$ 21 \$ 23 \$ 137 \$ 103 \$ En sous-traitance
53 \$ / m. lin. 77 \$ / m. lin. 16 \$ 21 \$ 23 \$ 137 \$ 103 \$ En sous-traitance
77 \$ / m. lin. 16 \$ 21 \$ 23 \$ 137 \$ 103 \$ En sous-traitance
16 \$ 21 \$ 23 \$ 137 \$ 103 \$ En sous-traitance
21 \$ 23 \$ 137 \$ 103 \$ En sous-traitance
21 \$ 23 \$ 137 \$ 103 \$ En sous-traitance
23 \$ 137 \$ 103 \$ En sous-traitance
137 \$ 103 \$ En sous-traitance
103 \$ En sous-traitance
En sous-traitance
DOTATION DATE SELECTION OF A SECURIOR OF A S
Prix coûtant + 12 %
En sous-traitance
Prix coûtant + 12 %
224 \$
277 \$
408 \$
922 \$
1 202 \$
2 920 \$
3 261 \$
10 \$
107 \$
54 \$
121 \$
59 \$
125 \$
63 \$
61 \$
31 \$
107 \$
54 \$
Gratuit
116 \$
32 \$
Gratuit
200 \$ / 3 heures



RÈGLEMENT 995 Annexe A Service des travaux publics

Localisation d'entrée de service (non taxable)	
Durant les heures normales de travail	Gratuit
En dehors des heures normales de travail	200 \$
Drapeau (taxes incluses)	86, \$
Petit fanion (taxes incluses)	35 \$
Grand fanion (taxes incluses)	72 \$
Porte-fanion en acier noir ou bois (taxes incluses)	16 \$
Support mural (taxes incluses)	10 \$

	2025	
Compteurs d'eau	Tarifs	
Vérification du compteur d'eau (non taxable)		
Durant les heures normales de travail	Gratuit	
En dehors des heures normales de travail	200 \$	
Lecture du compteur d'eau (non taxable)		
Sur demande conformément au règlement	40 \$ / compteur	
Dû à un defaut du citoyen	40 \$ / compteur	
Contestation facture d'eau potable (non taxable)		
Si l'analyse confirme un problème avec le compteur	Frais encourus nets	
Si l'analyse confirme le bon fonctionnement du compteur	Frais encourus nets + frais de 40\$	

	2025
Sécurité incendie	Tarifs
Panneau(x) de signalisation indiquant la voie d'accès et règlement municipal	20 \$
Panneau(x) de signalisation indiquant la présence d'un poteau d'incendie privé	39 \$
Ensemble de poteaux en « U » (1 manchon d'ancrage de 4 pieds type 3+1 poteau 8 pieds type 2)	53 \$



RÈGLEMENT 995 Annexe A Service des travaux publics

	2025
Fourrière	Tarifs
Remorquage	Tarif imposé selon le règlement provincial sur les frais de
Remisage à la fourrière	remorquage et de garde des véhicules routiers saisis (c. C-24.2, r. 26)

	2025
Écocentre	Tarifs
Résidents	Gratuit
Commerçants *	Maximum 1 visite par mois
Véhicule de promenade sans remorque (voiture, camionnette, véhicule sport utilitaire, mini-fourgonnette)	25 \$ / visite
Véhicule de promenade (voiture, camionnette, véhicule sport utilitaire, mini-fourgonnette) avec remorque, et dont la longueur totale n'excède pas 11,4 mètres	50 \$ / visite
Camion cube et dont la longueur totale n'excède pas 11,4 mètres	50 \$ / visite

^{*} Les matériaux acceptés sont les CRD (matériaux de construction, rénovation et démolition) : ensemble des débris provenant de la construction, de la modification, de la rénovation ou de la démolition d'un bien meuble ou immeuble tels que : bois, gypse, mélamine, bardeau d'asphalte, agrégat dont le diamètre est inférieur à 45 cm de diamètre, brique, verre plat, métal, céramique.

Les produits de technologie de l'information et des communications (TIC) et les métaux pourront être déposés gratuitement.

TAUX HORAIRE OU JOURNALIER POUR UTILISATION DU MATÉRIEL MUNICIPAL

La Ville de Rosemère applique les taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers en vigueur du <u>Centre de Services partagés du Québec</u>

RÈGLEMENT 995 Annexe B Services communautaires

		2025		2025
	Tarifs résidents		Tarifs non-résidents	
ACTIVITÉS (les taxes sont incluses dans les tarifs pour les acti	vités destinées aux pe	rsonnes de 14 ans et plu	s)	
Activités jeunesse				
Cardio jeunes		117 \$	152 \$	
Activités familiales				
Badminton parent-enfant (CSSMI)	88 \$	/ famille / session	114 9	famille / session
Patinage libre intérieur (15 ans et -)		Gratuit	3 \$	6 /entrée
Patinage libre intérieur (16 ans et +)		Gratuit		6 /entrée
Activités adultes			I the second sec	
Badminton (CSSMI)	68 \$	/ famille / session	89 \$ / famille / session	
Badminton (Externat S-C)	88 \$	/ session	114 \$	
Activité de mise en forme	Nb. de séance /		Nb. de séance /	
	semaine		semaine	
	1	75 \$ / session	1	98 \$ / session
Base de 12 semaines (le tarif est au prorata du nombre de semaines)	2	129 \$ / session	2	167 \$ / session
	3	170 \$ / session	3	221 \$ / session
	4	207 \$ / session	4	269 \$ / session
	5	226 \$ / session	5	294 \$ / session
	6	271 \$ / session	6	353 \$ / session
	7	317 \$ / session	7	412 \$ / session
	8	362 \$ / session	8	471 \$ / session
Aquarelle*		191 \$ / session		248 \$ / session
Peinture à l'huile*		191 \$ / session		248 \$ / session
Pickleball (Externat S-C à partir de 2025)		88 \$ / session		114 \$ / session
Club de marche		0 \$ / session		20 \$ / session

^{*}Sauf pour les citoyens des autres villes de la MRC qui bénéficient du tarif résident (entente intermunicipale au niveau culturel)



Annexe B Services communautaires

	2	2025		2025
	Tarifs I	résidents	Tarifs r	on-résidents
Piscine été				
Bain libre 6 ans et moins		Gratuit		Gratuit
Bain libre 7 à 15 ans		Gratuit		5 \$ / entrée
Bain libre 16 à 64 ans		Gratuit		5 \$ / entrée
Bain libre 65 ans et +		Gratuit		5 \$ / entrée
Cours enfant (25 minutes) *		Gratuit		57 \$ / session
Cours enfant (40 minutes) nageur 3 et nageur 4 *		Gratuit		70 \$ / session
Cours enfant (40 minutes) nageur 5		54 \$ / session		70 \$ / session
Cours enfant (55 minutes)		64 \$ / session		84 \$ / session
Cours adulte (55 minutes)		64 \$ / session		84 \$ / session
	Nb. de séance / semaine		Nb. de séance /	
	<u>semane</u>	34 \$ / session	semaine 1	44 \$ / session
	2	48 \$ / session	2	62 \$ / session
Aaître nageur	3	60 \$ / session	2	78 \$ / session
halite hageur	3	73 \$ / session	3	95 \$ / session
	5	88 \$ / session	1 4	114 \$ / session
	6	101 \$ / session	5	131 \$ / session
	7	113 \$ / session	7	147 \$ / session
	Nb. de séance /	110 \$ 7 30331011	Nb. de séance /	147 \$ 7 50551011
	semaine		semaine	
	1	34 \$ / session	1	44 \$ / session
	2	48 \$ / session	2	62 \$ / session
Aquaforme	3	60 \$ / session	3	78 \$ / session
	4	73 \$ / session	4	95 \$ / session
	5	88 \$ / session	5	114 \$ / session
	6	101 \$ / session	6	131 \$ / session
	7	113 \$ / session	7	147 \$ / session
quipe de compétition		82 \$ / saison	Membre GAMIN	106 \$ / session
Piscine réservation camp de jour privé		4 \$ / enfant	TWOTTERS CANNOT	4 \$ / enfant

^{*} Limite d'une inscription par enfant par session



RÈGLEMENT 995 Annexe B Services communautaires

		2025	2	025	
	Tarifs	Tarifs résidents		Tarifs non-résidents	
LOCATION			Tama non-residents		
Terrain de baseball					
Ligue de baseball		42 \$ / partie + tx	1	54 \$ /	partie + tx
Location spontanée		57 \$ / heure + tx			heure + tx
Terrain de pickleball					
Location spontanée	22 \$	/ heure / terrain + tx	29 \$	/ heure /	terrain + tx
Terrain de soccer			and the second s	***************************************	
Ligue de soccer		53 \$ / partie + tx	***************************************	53 \$ /	partie + tx
Soccer adultes (programmation ville)		Gratuit		220 \$ /	
Location spontanée	Terrain naturel:	71 \$ / heure + tx	Terrain naturel:	93 \$ /	heure + tx
	Terrain synthétique:	136 \$ / heure + tx	Terrain synthétique:	176 \$ /	heure + tx
Terrain de volley-ball et tennis					
Location spontanée	22 \$	/ heure / terrain + tx	29 \$	/ heure /	terrain + tx
Patinoire extérieure (parc Charbonneau)			***************************************		And the second second
Ligue de hockey		58 \$ / heure + tx		76\$ /	heure + tx
Location spontanée		86 \$ / heure + tx		111\$ /	heure + tx
Bibliothèque (salle d'animation)					***************************************
Résident		26 \$ / heure + tx	T N	1/A	
Association **		20 \$ / heure + tx	N	I/A	
Centre communautaire Memorial					
Résident		51 \$ / heure + tx		66 \$ /	heure + tx
Association **		20 \$ / heure + tx	N	1/A	
Bridge	Selon entente	/ séance de 5h + tx	N	I/A	
Maison Hamilton					
Résident		51 \$ / heure + tx		66 \$ /	heure + tx
Association **		20 \$ / heure + tx	N	/A	
Exposition		92 \$ / jour + tx		119\$ /	jour + tx

^{**}Gratuité selon les conditions de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs

	2025	2025	
	Tarifs résidents	Tarifs non-résidents	
CARTE DU CITOYEN			
Acquisition	Gratuit	N/A	
Perte - Remplacement	5 \$	N/A	



Le Code Ducharme Inc., Farnham (Qc PECY EMEN 1995 e.com - 1 - 800-363-9251 - No.F030

Annexe B Services communautaires

	2025	2025	
	Tarifs résidents	Tarifs non-résidents	
BIBLIOTHÈQUE			
Abonnement non-résident	N/A	94 \$	
Abonnement aîné non-résident	N/A	77 \$	
Abonnement estival piscine et bibliothèque non-résident 0 à 16 ans	N/A	50 \$	
Photocopie et impression	Prix coûtant + 12% + taxes Prix coûtant + 12% + taxes	/ page / noir et blanc / page / couleur	
Document endommagé et non récupérable		uation)+ 5 \$ frais administration / document	
Document endommagé, mais récupérable	10\$ /	document	
Réparation de document	5\$ / document		
Manque une pièce d'un jeu	3 \$ / pièce perdue		
Document perdu	Coût du document (selon la grille d'évaluation) + 5 \$ frais administration		
Retard document	0,10 \$ / jour de retard / document		
Retard jeu de société, vinyle et de télescope	0,25 \$ / jour de	retard / document	
Service de réparation des livres de la collection personnelle des usagers	10 9	S à 40 \$	
Café	Prix coûtan	t + 12% + taxes	
Pièce manquante d'un livre	1 \$ / pièce / étiquette		
Boîte pour vinyle	2 \$ / boîte		
Livres élagués	2\$ / document		
Casquette	Prix coûtant + 12% + taxes		
Tuque	Prix coûtant + 12% + taxes		
Sac réutilisable	Prix coûtant + 12% + taxes		
Parapluie	Prix coûtant + 12% + taxes		





RÈGLEMENT 995 Annexe C Service des finances

	2025
Description	Tarifs
Frais pour chèque retourné à la banque (sans fonds) ou	
transaction électronique refusée	35 \$ / chèque
Frais administratifs pour utilisation du service de paiement en	
ligne (Internet) de constats d'infraction via Constats Express	
1 versement	8 \$
Entente de versement multiple	4 \$ / transaction

	2025
Portail de données immobilières (PG Solution)	Tarifs
Accès commercial	Selon la tarification de PG solutions / consultation
Accès professionnel	Selon la tarification / consultation de PG solutions

Circuit électrique	2025 Tarifs
Bornes pour recharge véhicules électriques (taxes incluses)	1.00 \$ / heure



Analyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au zonage et/ou règlements d'urbanisme se d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 alyse au plan d'urbanisme Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	Tarifs 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 500 \$ 4 frais d'analyse non remboursable a différence est remboursable lorsque la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
Chéma d'aménagement de la MRC Thérèse-de-Blainville Plan d'urbanisme Règlement de zonage Règlement de lotissement Règlement de construction Règlement PIIA Demande de PPCMOI Analyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au zonage et/ou règlements d'urbanisme /se d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au plan d'urbanisme Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 500 \$ de frais d'analyse non remboursable a différence est remboursable lorsque la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
Plan d'urbanisme Règle ment de zonage Règle ment de lotissement Règle ment de construction Règle ment PIIA Demande de PPCMOI Analyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au zonage et/ou règlements d'urbanisme Jee d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au jan d'urbanisme Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 500 \$ de frais d'analyse non remboursable a différence est remboursable lorsque la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
Règlement de lotissement Règlement de construction Règlement de construction Règlement PIIA Demande de PPCMOI Analyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au zonage et/ou règlements d'urbanisme /se d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 aulyse au plan d'urbanisme Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 500 \$ de frais d'analyse non remboursable a différence est remboursable lorsque la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
Règlement de construction Règlement PIIA Demande de PPCMOI Analyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au zonage et/ou règlements d'urbanisme /se d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au plan d'urbanisme Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 500 \$ de frais d'analyse non remboursable a différence est remboursable lorsque la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
Règlement de construction Règlement PIIA Demande de PPCMOI Analyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au zonage et/ou règlements d'urbanisme /se d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au plan d'urbanisme Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 500 \$ de frais d'analyse non remboursable a différence est remboursable lorsque la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
Règlement de construction Règlement PIIA Demande de PPCMOI Analyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au zonage et/ou règlements d'urbanisme se d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au yse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au plan d'urbanisme Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	3 500 \$ 3 500 \$ 3 500 \$ 500 \$ de frais d'analyse non remboursable a différence est remboursable lorsque la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
Règlement PIIA Demande de PPCMOI Analyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au zonage et/ou règlements d'urbanisme Je d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au yse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au plan d'urbanisme Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	3 500 \$ 3 500 \$ 500 \$ de frais d'analyse non remboursable a différence est remboursable lorsque la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
Demande de PPCMOI Analyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au zonage et/ou règlements d'urbanisme Jee d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 aulyse au plan d'urbanisme Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	3 500 \$ 500 \$ de frais d'analyse non remboursable a différence est remboursable lorsque la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
Analyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au zonage et/ou règlements d'urbanisme se d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 alyse au plan d'urbanisme Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	500 \$ de frais d'analyse non remboursable a différence est remboursable lorsque la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
Analyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au zonage et/ou règlements d'urbanisme se d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 alyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au plan d'urbanisme Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	a différence est remboursable lorsque la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
au zonage et/ou règlements d'urbanisme se d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au plan d'urbanisme Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
au zonage et/ou règlements d'urbanisme se d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 au plan d'urbanisme Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	demande est refusée 500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
/se d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 3alyse au plan d'urbanisme Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	500 \$ dont 500 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée
au plan d'urbanisme Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	demande est refusée
Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	
educharme.	
lecodeducharme	1 000 \$ pour les unifamiliales
lecodeduchs	1 500 \$ pour les autres types de propriété
neded.	500 \$ par objet supplémentaire
ool-	500 \$ de frais d'analyse non remboursable
TO	La différence est remboursable uniquement avant la publication des avis publics
	publication des avis publics
e d'an projet de plan d'implantation assujetti au plan d'intégration 22 ≡ eca rale (PIIA)	5 \$ pour demande d'agrandissement non remboursable
Farnham (250 \$ pour construction neuve non remboursable
	100 \$ pour toutes autres demandes non remboursable
d'the projet de plan d'aménagement d'ensemble	10 000 \$
≕nte avaux municipaux (développement)	7 000 \$
Créationਊmodification ou retrait d'un numéro civique	50 \$
Autorisation Conseil municipal pour un évènement d'un organisme nu par la municipalité *	0 \$
isation Conseil municipal pour un évènement d'un organisme non- econnu par la municipalité *	100 \$
Rapport d'un ingénieur forestier (lorsque désigné par la Ville)	

s organismes sont reconnus par la ville en fonction de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs.

	2025
Permis et certificats *	Tarifs
⊒ailler µrbain	50 \$
age	30 \$
rsosage lorsque requis suite à des travaux municipaux	0 \$
Lotissement	200 \$ / opération cadastral excluant les rues et parcs cédés à la ville et les frais de parcs



	2025	
Permis et certificats (suite) *	Tarifs	
Construction - Usage résidentiel		
- Bâtiment principal	10\$/m² de superficie de plancher Minimum 1 000 \$ par logement	
- Ajout d'un logement intergénérationel ou d'un bachelor	600 \$ par logement	<u>, L</u>
- Branchement aux services publics	300 \$	
- Bâtiment/construction ou équipements accessoires		Г
> Remise ou cabanon de jardin	100 \$	
> Garage détaché	200 \$	1
> Serre privée	100 \$	
> Spas, bains à remous	100 \$	
> Piscine hors-terre	150 \$	
> Piscine creusée	300 \$	
> Kiosques, tonnelles, gazebos ou pergolas	100 \$	
> Antenne	50 \$	
> Bâtiment accessoire ayant un toit vert	Gratuit	1
> Autres (foyer extérieur fixe, installation réservoirs, etc.)	30 \$	
- Agrandissement	4.50\$/1 000\$ de travaux Minimum 250 \$	L
- Transformation, réparation	4.50\$/1 000\$ de travaux Minimum 50 \$	
- Travaux de changement de revêtement de toiture	50 \$	



	2025
mis et certificats (suite) *	Tarifs
-struction - Usage non-résidentiel	
- Bâtiment principal	20\$/m² de superficie de plancher Minimum 1 000 \$ par local
pprovisionnement d'eau (sans compteur) durant les travaux - Bâtiment / construciton ou équipement accessoire	Selon les taux applicables à la consommation excédentaire d'eau prévu au règlement de taxation en vigueur 9\$/1 000\$ de travaux Minimum 100\$
	Gratuit
grandissement, transformation, réparation	9\$/1 000\$ de travaux Minimum 250\$
Certificat d'autorisation	
≕ificat d'autorisation de transport d'un bâtiment	100 \$ + dépôt de garantie
ficat d'autorisation de changement d'usage	100 \$
==tifcat_d'autorisation pour un usage temporaire	,350
- usage principal temporaire	100 \$
- usage complémentaire temporaire	50 \$
ficat d'autorisation de démolition	J 00 W
supetti au règlement 1003 portant sur la démolition d'immeubles	
Demolition immeuble non patrimonial	de 33% à 49%: 1 000\$ de 50% à 74%: 2 000\$ de 75% à 100%: 5 000\$
Démolition immeuble patrimonial	de 0% à 49%: 2 000\$ de 50% à 100%: 5 000\$
- non ക്ടsujetti au règlement 1003 portant sur la démolition d'immeubles	500 \$
our gin bâtiment ou construction accessoire	50 \$
mage ment paysager (trottoirs, terrasses au sol, decks de piscine, murs de soutènement, etc.)	100 \$
Clôture of the control of the contro	50 \$
åattage d'arbres (urbain)	30 \$ par arbre
age d'arbre en haies (urbain)	30\$ / mètre linéaire
attage des frênes et nerpruns	Gratuit
Inspection d'arbres	30 \$
Certificat d'autorisation d'affichage	
nseigne, enseigne temporaire ou directionnelle	100 \$ par enseigne
ficat d'autorisation de travaux en milieu riverain	100 \$
certificat d'autorisation d'une installation septique et/ou un système d'alimentation en eau potable	100 \$
Certificat d'occupation commerciale	100 \$
tion, modification et pavage d'un stationnement	100 \$
- Commercial et public	100 \$

^{*} Les tarifs des permis et des certificats ne sont pas remboursables et n'incluent pas les coûts du PIIA



	2025	
Tournages cinématographiques (R-847)	Tarifs	
Tournage d'une journée ou moins	300 \$ par tournage	
Tournage de 2 à 4 jours	900 \$ par tournage	
Tournage de 5 jours ou plus	1 500 \$ par tournage	tre and a second



RÈGLEMENT 995 Annexe E Service juridique

	2025
Description	Tarifs
Service d'assermentation (taxes incluses)	Gratuit pour les résidents
	5 \$ par assermentation, pour les non-résidents et
	2 \$ pour chaque copie certifiée additionnelle du même document
Transcription, reproduction et transmission de documents	La Ville applique le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement provincial en vigueur pour tous les documents répertoriés dans ledit règlement. Cette disposition s'applique à partir d'un montant minimum de 5,00 \$.
Cour municipale	2\$ par photocopie
Frais de recouvrement	25\$ par envoi postaux, plus tous les frais réels encourus
Frais juridiques liés à l'acquisition d'un terrain appartenant à la municipalité	Frais d'étude du dossier: 500\$ Promesse d'achat et acte de vente: 2 500 \$ plus tous les frais réels encourus.